

| <b>Etats insulaires en développement : réunion préparatoire à la Conférence des UN sur les Petits Etats Insulaires en Développement (PIED)</b> |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Comité des Officiers permanents de liaison 02/23 de la Commission de l'océan Indien (COI)   21- 22 novembre 2023   Ebène- Maurice              | Point 2.7     |
| <i>Dossier suivi par :</i><br>- Raj Mohabeer, Chargé de mission, DI2                                                                           | [Information] |
| <i>Version du 17/11/2023</i>                                                                                                                   |               |

## 1. Résumé

La COI est sollicitée par (i) la République de Maurice pour l'organisation cette année d'une réunion préparatoire à la conférence des Nations unies sur les petits Etats insulaires en développement qui se tiendra en 2024 et (ii) la présidence comorienne en exercice de l'Union africaine pour une participation active à une conférence de haut niveau sur l'économie bleue qui s'est tenu du 08 au 12 juin 2023 à Moroni.

## 2. Etat d'avancement

### 2.1. Réunion préparatoire du groupe AIMS en vue de la Conférence des Nations unies sur les PEID de 2024

Depuis la conférence de Maurice sur les petits Etats insulaires en développement de 2005, la Commission de l'océan Indien a agi comme facilitateur du groupe des Etats insulaires du groupe AIMS (Atlantique, océan Indien, Méditerranée et Mer de Chine méridionale). Dans les faits, le groupe AIMS réunit aujourd'hui les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien que la COI a mobilisé depuis dans plusieurs projets de coopération sur l'économie bleue dont la composante AIODIS du programme SWIOFISH 2 sur financement de la Banque mondiale ou encore le projet AMCC+ sur financement OEACP-UE pour les négociations climatiques et le soutien à la CCEIA.

La dernière conférence des Nations unies sur les PEID s'est tenue à Samoa en 2014. A cette occasion, la COI avait notamment porté un plaidoyer des îles d'Afrique et de l'océan Indien en faveur du développement durable et de l'action climatique. Ce plaidoyer a notamment appelé à un traitement différencié pour un accès facilité aux financements climatiques et à l'aide au développement.

La prochaine conférence se tiendra en 2024 à Antigua et Barbuda. Le ministère des Affaires étrangères de Maurice a sollicité l'appui de la COI pour l'organisation d'une réunion préparatoire du groupe AIMS dans la perspective de la conférence sur les PEID de 2024.

### 2.2. Réunion de haut niveau sur l'économie bleue en Afrique organisée par la présidence comorienne de l'UA

La présidence comorienne en exercice de l'Union africaine a organisé, du 8 au 12 juin 2023, à Moroni, une réunion qui a conclu sur une déclaration, connue sous le nom de « Processus de Moroni pour l'action sur les océans et le climat en Afrique et les spécificités des Etats insulaires d'Afrique ». Elle ambitionne de porter systématiquement l'agenda des Etats insulaires et côtiers africains et a été adoptée par acclamation le 14 juin 2023 au Palais du Peuple de Moroni, Union des Comores, sous le haut-patronage de S.E.M. Azali Assoumani. (*Fiche 2.2. Annexe 1 : Déclaration ministérielle de Moroni pour une action en faveur de l'océan et du climat en Afrique, 14 juin 2023*).

**Point. 2.7**

La Déclaration reconnaît l'importance cruciale de la préservation des océans, de l'action climatique et du développement durable des communautés côtières et des spécificités des États insulaires africains et de la nécessité de les intégrer dans les politiques, stratégies et cadres continentaux et régionaux, ainsi que leur soutien à l'initiative de la Grande Muraille bleue en tant qu'approche phare, transformatrice et collective encourageant la résilience et visant l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique et en tant que levier pour une économie bleue durable en Afrique.

La Déclaration reconnaît que les nations insulaires et côtières du continent africain affrontent de manière extrême l'impact des crises interconnectées de la perte de biodiversité, du changement climatique et de la dégradation des zones côtières, y compris les impacts sur l'océan et la vulnérabilité socioéconomique, qui requiert un plaidoyer politique continu, réhaussé, systématique et fort ainsi qu'une action urgente et coordonnée.

La Conférence a fait un plaidoyer pour le renforcement, la consolidation et l'élargissement de l'architecture régionale de sécurité maritime de l'océan Indien occidental en tant que dispositif clé pour le développement de l'économie et la mise en œuvre de la ZLECAf ainsi que pour la prévention, la réduction et les interventions coordonnées face aux risques et crimes en mer, notamment vis-à-vis des écosystèmes marins et côtiers et de la pollution plastique.

La Déclaration a aussi discuté l'opportunité d'organiser un forum annuel des garde-côtes d'Afrique en collaboration avec les communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales afin d'initier une dynamique renforcée de sécurité et sûreté maritimes en Afrique. Cette proposition a été validée en interne par les instances de l'UA, a aussi été portée par l'Union des Comores à la 3e Conférence ministérielle sur la sécurité maritime qui, tout en prenant bonne note des résultats de la déclaration "Blue Future" de Moroni de juin 2023 a soutenu l'initiative.

### **3. Rappel des décisions antérieures**

Cf. Décision 9. ***Etats insulaires en développement : Commission des îles d'Afrique sur le climat (CCEIA) et réunion préparatoire à la Conférence des UN sur les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), 37<sup>ème</sup> Conseil des Ministres de la COI, 17 mai 2023***